



Dossier # : 1177231011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017). Dépense totale de 6 116 624,95\$ (contrat: 5 821 624,95 \$ + incidences: 295 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332304 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 116 624,95 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 821 624,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332304 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-24 10:53

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017). Dépense totale de 6 116 624,95\$ (contrat: 5 821 624,95 \$ + incidences: 295 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332304 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT

financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur a été transmise en novembre dernier. Pour l'année 2018 ainsi que pour les années ultérieures, la liste leur sera transmise un peu plus à l'avance de façon à ce qu'ils puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0562 - 12 avril 2017 - Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Groupe TNT inc. (NEQ 1160480704) réalisée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dans le cadre de deux (2) contrats d'exécution de travaux de planage et revêtement d'enrobé bitumineux (PCPR) en 2016 - Inscrire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant. (1175249002)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal Nord et de Saint Léonard (PCPR 2017) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 13,4 km.

Veillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 759 342,38 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Le processus d'évaluation tenu à la suite de l'exécution des contrats 324005 et 324006 avec l'entrepreneur Groupe TNT inc. pour des travaux effectués dans le cadre du PCPR 2016, a permis de conclure que le rendement de ce fournisseur était insatisfaisant.

Toutefois, nous considérons que les éléments suivants doivent être pris en considération quant à la décision d'accorder le présent contrat au Groupe TNT inc. :

1. Pour les deux contrats qui ont fait l'objet de l'évaluation, les éléments insatisfaisants étaient principalement reliés aux échéanciers et délais de réalisation ainsi qu'à la coordination des sous-traitants. L'évaluation de rendement précisait que les travaux réalisés par l'entrepreneur étaient de qualité;
2. Le Groupe TNT inc. a soumis les éléments suivants en réponse à son évaluation de rendement:
 - Le report de projets de la Ville prévus en 2015 mais réalisés en 2016 a eu un impact sur leurs opérations:
 - Travaux de voirie – Boulevard Lacordaire – 1 M\$
 - Travaux de voirie – Boulevard Gouin ouest – 3 M\$
 - Travaux de voirie – Boulevard Gouin est – 1,5 M\$
 - La réalisation des travaux de trottoirs, travaux réalisés en sous-traitance, a été difficile à coordonner par l'entrepreneur avec ses autres activités, dont la réhabilitation de la chaussée en soi. Pour les projets du programme réalisés par l'ensemble des entrepreneurs généraux, il est constaté que cette activité réduit la productivité et limite la capacité des fournisseurs à atteindre les objectifs en termes de calendrier. Pour cette raison de productivité, cette activité a été retirée du programme PCPR 2017.

- Le Groupe TNT inc. a soumis un plan de redressement considéré satisfaisant notamment par l'ajout de personnel de gestion, la mise en place d'une équipe spécifique à la réalisation des travaux de voirie et à l'instar des projets réalisés en égout et aqueduc, la réalisation d'audits internes.

3. Afin d'avoir une vision d'ensemble de la qualité des services offerts par le Groupe TNT inc., une évaluation globale a été faite pour les travaux qu'il a réalisés récemment ou qu'il réalise actuellement pour la Ville de Montréal. Bien que le processus d'évaluation n'ait pas été complété formellement pour ces projets, cette évaluation, basée sur l'expérience générale vécue par la Direction des infrastructures à titre de client pour ces contrats, a permis de conclure que le rendement de l'entrepreneur est satisfaisant pour l'ensemble de ces contrats.

Contrats analysés				
Contrat	Description	Nature des travaux	Montant	Statut
256903	Pôle Frontenac phase 2	Égout, aqueduc, voirie	10 678 287 \$	Terminé
281801	Lacordaire	Voie	1 075 039 \$	En cours
309901	Langelier	Voie	2 144 775 \$	En cours
255301	Gouin Est	Voie	1 430 620 \$	Terminé
282001	Gouin Ouest	Voie	3 038 605 \$	Terminé
232003	Saint-Patrick	Égout, aqueduc, voirie	13 139 139 \$	En cours
304801	Guy	Égout, aqueduc, voirie	5 054 013 \$	Terminé

4. L'entreprise Groupe TNT inc. exécute un volume important de travaux d'infrastructures de différente nature pour la Ville de Montréal. L'entreprise n'a pas obtenu d'évaluation de rendement insatisfaisant pour d'autres types de projet. Le service de l'eau ainsi que l'arrondissement Saint-Léonard nous ont également fait part de leur appréciation satisfaisante du Groupe TNT inc.

5. Les deux contrats de PCPR, objets de l'évaluation insatisfaisante, représentent un faible volume par rapport à l'ensemble des travaux réalisés par cet entrepreneur. Les projets d'infrastructures d'envergures suivants sont actuellement réalisés par le Groupe TNT inc. :

- Peel – Smith à Notre-Dame: 9 M\$
- Frontenac – Ontario à Sherbrooke: 6 M\$
- Réaménagement du boulevard Laurentien: 18 M\$

Il est toutefois important de préciser que les lacunes observées dans l'exécution des contrats de Groupe TNT inc. doivent d'être corrigées. À cette effet, la Direction des infrastructures veillera à s'assurer que les mesures correctives proposées par le Groupe TNT inc. soient mises en œuvre et permettent de constater des améliorations concrètes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 6 116 624,95 \$, taxes incluses incluant des incidences de 295 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 5 585 293,86 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 «Travaux de réfection du réseau routier».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce

qui laissera un impact sur l'emprunt net de 269 374,32 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du SIVT et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 22 juin 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat: à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux: 5 juin 2017

Fin des travaux: 15 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoît DESLOGES, Anjou
Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard
Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Lecture :

Jean CARRIER, 2 mars 2017
Benoît DESLOGES, 2 mars 2017
Denis CHARLAND, 1er mars 2017
Louis LAFONTAINE, 1er mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

Tél : 5148723192
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-01

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux
Tél : 514 872-7816
Approuvé le : 2017-04-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-04-24

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après* Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="8"/> - <input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modification de quantités au bordereau de soumission	0.00
<input type="text" value="14"/> - <input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modifications mineures au Cahier des charges et au devis Voirie	0.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
GROUPE TNT INC.	5 062 282.57	759 342.38	5 821 624.95
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	5 267 590.32	790 138.55	6 057 728.87
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	5 565 913.04	834 886.96	6 400 800.00
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	5 573 134.42	835 970.16	6 409 104.58
DEMIX CONSTRUCTION	5 595 995.37	839 399.30	6 435 394.67
ROXBORO EXCAVATION INC.	5 650 960.13	847 644.02	6 498 604.15
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	5 730 077.83	859 511.67	6 589 589.50
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	6 075 653.25	911 347.99	6 987 001.24
Estimation	5 423 016.46	813 452.47	6 236 468.93
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-6.7%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			4.1%

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -